PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU 1 Place de la Mairie 26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 AVRIL 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents: Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents:...

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en présentant les excuses de Jean-Luc PERCEVEAUX convié aux travaux pour une présentation du Tableau de Bord mais consigné chez lui pour cause de Covid.

Il fait observer une minute de silence à la mémoire de Robert LAUGIER, ancien Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, qui a géré et défendu les intérêts de la commune pendant plus de 25 ans. Il a également donné au Luminaïre une renommée qui dépasse le seul cadre de la vallée. Honnête, discret, efficace il se plaçait toujours au service des autres.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2021

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Établi le : 21/05/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les analyses d'eau sont bonnes.

Un bilan 24 heures sera effectué sur les rejets de la station par le SATESE le 5 mai 2021.

La nouvelle Commission des Impôts a été réunie et a apporté quelques modifications aux propositions de classification transmises par le Centre de Impôts Fonciers.

La commission du Marché a examiné plusieurs demandes de producteurs et défini les mesures les plus adaptées pour faire appliquer les consignes sanitaires qui s'imposent à tous. Il sera nécessaire à l'issue du confinement de relancer le marché des producteurs.

Le Département a notifié la subvention de 3 577 € pour l'accessibilité de l'église et la réfection des rambardes du pont de fer.

Les élections Régionales et des Départementales sont reportées au 20 et 27 juin 2021. Il s'agit de deux scrutins distincts nécessitant deux bureaux de vote séparés. Des consignes strictes encadreront la tenue des bureaux de votes (vaccination ou test négatif pour les membres du bureau de vote). Isabelle sera la référente pour la bonne organisation du scrutin. Les règles concernant les procurations devraient être assouplies ainsi que la localisation des bureaux de vote de manière à limiter au maximum la diffusion du Covid.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma "Parcours solidarités", le Département de la Drôme, et plus particulièrement la Maison de la Dépendance et de l'Autonomie, lance le projet d'actualisation de son Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) qui édicte les règles pour l'attribution des prestations d'aide sociale pour les publics personnes âgées et personnes en situation de handicap. Des groupes de travail vont être organisés avant l'été. Isabelle représentera la

Accord a été donné à Célia de Lavergne, Députée de la circonscription, pour la signature d'un courrier d'alerte au Premier Ministre sur la situation de la téléphonie fixe dans nos territoires ruraux.

3- TABLEAU DE BORD

commune.

En l'absence de Jean-Luc PERCEVEAUX, le point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance.

4- FIXATION DU TARIF DE L'EAU

Lors du vote du Budget Primitif 2021 le Conseil n'a pas examiné le tarif de l'eau. Si l'eau est gratuite, son captage, son acheminement, son stockage, le contrôle de sa qualité, sa distribution et l'entretien des réseaux, tant d'eau potable que d'assainissement, engendrent des frais importants. De plus, une grande partie du prix facturé correspond à des redevances reversées à l'Agence de l'Eau. Cette année l'Agence de l'Eau a privé la Commune du bénéfice de la prime à

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

l'épuration (1400 €) au motif qu'elle ne mandatait pas en deçà de 1 500 €. Cette situation ne permet plus d'équilibrer les recettes et les dépenses alors que des investissements doivent être réalisés.

Ces raisons conduisent à modifier la facturation des différentes composantes de la facturation de l'eau de la manière suivante :

- Entretien des compteurs : passe de 2 € à 5 €
- Forfait eau particuliers : passe de 101 € à 105 €
- Réactualisation de la redevance pollution domestique en fonction du nouveau taux fixé par l'Agence de l'Eau.

(délibération n°2021-17)

5- RECRUTEMENT D'UN AGENT TEMPORAIRE À - TEMPS PARTIEL

Une réunion de travail a fait apparaître les éléments suivants :

- Certaines prestations (élagage, curage des ruisseaux...) peuvent être externalisées et réalisées dans le cadre de marchés à prestation,
- Des contrats de prestations peuvent être également passés avec des professionnels pour des travaux particuliers (électricité, plomberie...)
- Pour le remplacement de Roland (fonctionnaire titulaire) nécessité de recourir pour la période estivale au recrutement d'un agent temporaire sur la base d'un contrat et d'une fiche de poste,
- Appel à candidature pour un renfort temporaire (juin, juillet et août 2021) à temps partiel (10 heures par semaine) avec période d'essai.

Le Conseil Municipal adopte le principe d'un recrutement temporaire, valide la fiche de poste, autorise le Maire à publier une annonce sur Lachau et les communes voisines, fixe la date limite des candidatures au 20 mai 2021 et décide que la sélection se fera en Conseil Municipal. (délibération n°2021-18)

6- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Le budget a été voté sans augmentation des taux. Seul le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera réévalué pour tenir compte des taxes reversées à l'État et de la baisse du prix de rachat des matières recyclées.

Une subvention de 1 000 € a été attribuée au Luminaïre.

Un groupe de travail sur les gorges de la Méouge a été mis en place pour réfléchir aux réponses à apporter pour mettre fin à l'encombrement permanent des gorges en haute saison au niveau de la cascade avec tous les dangers et les nuisances

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

(circulation – acheminement des secours). Ainsi, il sera expérimenté avec le Département des Hautes Alpes une interdiction de stationner du 15 juillet au 15 août. Des navettes seront mises en place pour les touristes à partir de Châteauneuf-de-Chabre et de Barret-sur-Méouge. Un food-truck installé dans les gorges offrira un service aux baigneurs.

Lotissement:

Deux acquéreurs s'étant rétractés, une nouvelle vente a été réalisée et une seconde est en négociation. Un nouveau compromis a été signé et le premier permis de construire a été obtenu (Sophie et Noël BELLUE).

Voirie:

Les nouveaux boulangers ayant achevé l'aménagement de leur commerce, les travaux de réfection de la place vont pouvoir débuter. Des propositions ont été faites pour donner à cette place un caractère convivial et paysager. Une réunion sur place avec l'ensemble des propriétaires riverains sera organisée pour finaliser le devis avec la Routière du Midi attributaire du chantier en 2019 et qui avait accepté de retarder le chantier en maintenant ses prix.

Concernant l'Impasse du Moulin, contact sera pris avec Yves DABRIN pour étudier les modalités les plus adaptées pour un conforment de la voie.

Bâtiments communaux :

Une réunion préparatoire a permis d'envisager les destinations suivantes :

- La Mutte : déplacement Mairie
- Écurie SARLIN : Espace polyvalent, jeunesse et associatif, coworking

Des études plus approfondies permettront d'étudier la faisabilité des projets.

Pour le lavoir, Madame Anne-Marie CLAPIER, Directrice du Patrimoine du Département s'est rendue sur place pour examiner le projet. Yves et Alex ont présenté le plan des aménagements envisagés notamment en ce qui concerne des toilettes aux normes pour personnes à mobilité réduite. Le projet a été adapté à la marge et la demande de subvention complétée en conséquence. Yves travaillera sur le nouveau cahier des charges pour une validation en Conseil Municipal avant consultation des entreprises. (délibérations n°2021-21 et 2021-22)

Rencontre des maires de la vallée :

Une première rencontre de l'ensemble des maires de la vallée de la Méouge (de Mévouillon à Saint-Pierre-Avez) a eu lieu le 9 avril à Ballons organisée par Alain NICOLAS, Vice-Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et Florent ARMAND et Philippe MAGNUS, Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. L'objectif est de dépasser les limites des communautés de communes, de mieux se connaître et de travailler sur des sujets communs à la vallée. De nombreuses communes étaient présentes. Des sujets d'intérêt commun ont été identifiés : personnel et matériel, activités sportives et à destination de la jeunesse, enfance et assistantes maternelles, eau, forêt et bois, tourisme et promotion touristique, artisanat.

Des réunions thématiques vont être organisées. La première aura lieu le 20 mai à Vers-sur-Méouge sur l'animation, le tourisme, la promotion et la communication.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

7- QUESTIONS DIVERSES

Une subvention de 100 € sera attribuée à l'amicale des pompiers. *(délibération_n°2021-19)*

La Communauté de Communes s'est équipée d'un drone pour effectuer des contrôles sur certains équipements de grande hauteur. Il permettra également de réaliser de petits films pour mettre en valeur les communes. Lachau avait fait acte de candidature. Les demandes d'autorisation ont été lancées. Le tournage aura lieu le 26 mai.

Une grille de protection sera installée sur la fenêtre du hangar communal. Le devis de Dekofer de 340 € HT est validé. *(délibération n°2021-20)*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 Heures 15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet